



# Vacanciers, soyez vigilants !



## Le monoxyde de carbone **TUE!**

**Au chalet, au camp de pêche ou de chasse, dans une roulotte ou une tente, du monoxyde de carbone peut être produit quand vous utilisez des appareils à combustible, par exemple :**

- tout système de chauffage non électrique ;
- des électroménagers au propane ;
- des génératrices ;
- de petits outils à moteur : scie à chaîne, compresseur, tondeuse, etc ;
- des véhicules motorisés ;
- d'autres appareils de plein air : barbecue, lampe, réchaud, etc.

**Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui peut entraîner des séquelles irréversibles ou la mort.**

**Vous ne pouvez pas voir ni sentir le monoxyde de carbone.**

**Seul un avertisseur  
peut vous alerter  
de sa présence.**



*Protégez-vous*

## DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Ayez un avertisseur de monoxyde de carbone fonctionnel à pile. Vous pouvez vous procurer un avertisseur dans les quincailleries et les grandes surfaces.

Faites vérifier votre système de chauffage chaque année.

Respectez les règles d'utilisation, d'entretien et de sécurité de vos appareils à combustible.

Installez vos génératrices loin des entrées d'air (fenêtre, porte, système de ventilation).



## DES COMPORTEMENTS À ÉVITER

Ne faites jamais fonctionner un appareil à combustible dans un endroit clos, même la porte ouverte.

N'obstruez jamais les entrées et les sorties d'air d'un appareil.

N'utilisez jamais un four au gaz pour vous chauffer.

## DES GESTES À POSER EN CAS D'URGENCE

Il s'agit d'une urgence quand :

- l'avertisseur de monoxyde de carbone sonne, même par intermittence ;
- des personnes présentent des signes ou symptômes d'intoxication : mal de tête, nausées, étourdissements, faiblesse ou chute inattendue, évanouissement.

En présence de signes ou symptômes, évacuez immédiatement les lieux et demandez une assistance médicale.

En l'absence de signes ou symptômes, fermez l'alimentation en combustible, ouvrez les portes et fenêtres, puis évacuez les lieux.

**Composez le 9-1-1 ou appelez le Centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060.**

**Ne retournez pas à l'intérieur sans l'autorisation d'un pompier et des autorités de santé publique, même pour quelques minutes.**



**Pour plus d'information, consultez le [www.msss.gouv.qc.ca/monoxyde-de-carbone](http://www.msss.gouv.qc.ca/monoxyde-de-carbone)**

**Santé  
et Services sociaux**

**Québec**

